

## EXTRAIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU RHONE

N° 2025-07-08

**Subvention pour la réalisation de  
quatorze logements locatifs sociaux –  
opération « Les Genêts » située 2 rue  
George Sand à Genas - par Alliade  
Habitat.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Pusignan, au complexe l'Odyssée, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 25 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (30) :

MM. Athenol, Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, M. Champeau, Mmes Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mmes Jurkiewiez, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Moustaid, Nicolier, Notin, Reype-Allarousse, MM. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro et Villard.

Absents/excusés (10) : Mme Auquier, MM. Chevalier, Collet, Mme Deliance, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Laurent, Lièvre et Mme Pinton.

Pouvoirs (6) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Dubuis.

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Deliance donne pouvoir à Mme Farine.

M. Fiorini donne pouvoir à M. Marmonier.

Mme Fioroni donne pouvoir à M. Athenol.

Mme Gautheron donne pouvoir à Mme Liatard.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Fadeau.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique communautaire en faveur de l'Habitat, des aides financières sont accordées aux acteurs publics et privés disposant d'un agrément de l'Etat, afin de permettre le développement du parc social.

Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opérations, conformément à l'article L. 5111-4 du Code général des collectivités territoriales, et sont assorties de réservations de logements au profit de la CCEL.

Le dispositif général des aides financières de la CCEL en faveur de la production de logements aidés repose sur la délibération-cadre n°2025-02-13 du Conseil communautaire du 25 février 2025 pour les demandes déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**EXTRAIT**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° 2025-07-08****Subvention pour la réalisation de  
quatorze logements locatifs sociaux –  
opération « Les Genêts » située 2 rue  
George Sand à Genas - par Alliade  
Habitat.**

Alliade Habitat sollicite une subvention pour la construction de quatorze logements locatifs sociaux (neuf PLUS et cinq PLAI) dans une opération située 2 rue George Sand à Genas.

Les quatorze logements (et leurs annexes) développent une surface utile totale de 774,55 m<sup>2</sup>.

L'opération dépasse les seuils 2025 de la Règlementation Environnementale 2020, tant en matière de performance énergétique du bâti que dans l'utilisation de matériaux biosourcés (bois). L'opération est donc éligible aux aides bonifiées de la CCEL.

Le montant de la subvention communautaire s'établit suivant un forfait prévu dans les dispositions de la délibération-cadre n°2025-02-13 du Conseil communautaire du 25 février 2025. Son montant est calculé en fonction du mode de financement des logements locatifs sociaux et de leur typologie. En l'espèce, et conformément au règlement communautaire, Alliade Habitat sollicite l'octroi d'une subvention totale de 91 500 € auprès de la CCEL.

\*\*\*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts de la CCEL et notamment ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;*

*Considérant les objectifs de production du logement locatif social à l'échelle intercommunale;*

*Considérant l'intérêt et les caractéristiques de l'opération décrite ci-dessus, en accord avec les orientations de la politique de la CCEL en matière d'Habitat ;*

*Vu le permis de construire n°069 277 24 0005 accordé par la commune de Genas le 7 mai 2024 pour la réalisation de ce programme immobilier ;*

*Vu la demande de subvention adressée par Alliade Habitat à la CCEL le 5 mars 2025 ;*

*Vu l'avis favorable de la commission communautaire Habitat du 10 juin 2025 ;*

*Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide:*

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 91 500 € à Alliade Habitat pour la réalisation de cette opération de création de quatorze logements locatifs sociaux ;
- **DE CONDITIONNER** l'attribution de cette subvention à l'obtention préalable de l'accord de financements de l'Etat ;
- **DE PRECISER** que les modalités de versement de cette subvention seront réglées par une convention entre la CCEL et Alliade Habitat ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

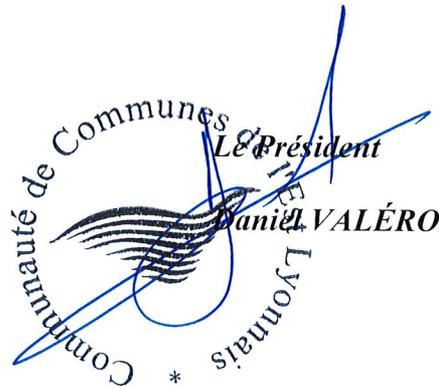
DÉPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2025-07-08**

**Subvention pour la réalisation de  
quatorze logements locatifs sociaux –  
opération « Les Genêts » située 2 rue  
George Sand à Genas - par Alliade  
Habitat.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à l'exécution de cette décision, dont la dépense sera imputée au chapitre 204 du budget général.



Le Président  
Daniel VALÉRO  
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*  
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

*Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*